

# NOTICE EXTRASTAT 2016

Institut des comptes nationaux

© Institut des comptes nationaux –  
Banque nationale de Belgique Bruxelles

Tous droits réservés.

La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives  
et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

Données traitées jusqu'au 01 janvier 2016

## Table des matières

1. Avant-propos	1-1
But de ce manuel	1-1
2. Dispositions générales	2-1
2.1 Introduction	2-1
2.2 Périodicité et mois statistique	2-1
Périodicité	2-1
Délai de transmission	2-1
Mois statistique	2-1
2.3 Utilisation des données collectées	2-2
2.4 Déclaration-néant	2-2
2.5 Addition des transactions	2-2
3. Instructions concernant la déclaration Extrastat	3-1
3.1 Les régimes statistiques à l'importation (modèle Importation)	3-1
3.2 Les régimes statistiques à l'exportation (modèle Exportation)	3-2
4. Le contenu des différentes cases et colonnes	4-1
Pays de destination (uniquement pour l'exportation)	4-1
Pays de provenance (uniquement pour l'importation)	4-1
Le pays d'origine (seulement pour l'importation)	4-1
Le pays de destination finale (seulement pour l'importation)	4-2
Le pays d'exportation (seulement pour l'exportation)	4-2
Mode de transport frontière	4-2
Mode de transport au départ/à l'arrivée (ou mode de transport intérieur)	4-3
Nationalité du moyen de transport	4-3
Conteneur	4-3
Nature de transaction	4-3
Codes nature de transaction 11 à 14	4-5
Codes nature de transaction 21 à 23	4-6
Code nature de transaction 30	4-6
Codes nature de transaction 41, 42, 51 et 52	4-6
Code nature de transaction 60	4-7
Code nature de transaction 70	4-7
Code nature de transaction 80	4-7
Code nature de transaction 90	4-7
Code marchandises	4-7
Code Taric	4-7
Masse nette	4-7
Unités supplémentaires	4-7
Valeur (en euro)	4-8
Monnaie de facturation	4-9
Code préférentiel (seulement pour les importations)	4-9
Région	4-9
Région d'origine (Exportations)	4-9
Région de destination (Importations)	4-9
Conditions de livraison	4-9

5. Règles pratiques	5-1
5.1 Déclaration via OneGate	5-1
5.2 Modification des données de correspondance	5-1
5.3 Corrections	5-1
5.4 Mouvements de marchandises exclus de déclaration	5-1
5.5 Données de contact BNB	5-1

Annexes :

Annexe 1A: Déclaration Extrastat via OneGate

Annexe 1B: Structure d'un fichier XML - Globalisation Extrastat

Annexe 2: Mouvements de marchandises qui ne doivent pas être reprise dans la déclaration Extrastat

# 1. Avant-propos

## **But de ce manuel**

Ce manuel de base se rapporte uniquement aux déclarations EXTRASTAT (globalisations mensuelles pour le commerce extra-communautaire dans le cadre d'autorisations simultanées de l'Administration des Douanes et Accises et de l'Institut des Comptes Nationaux).

Ce manuel ne remplace **pas** les publications officielles de l'Administration des Douanes et Accises.



## 2. Dispositions générales

### 2.1 Introduction

Les entreprises titulaires d'une autorisation conjointe de l'Administration centrale des Douanes et Accises et de l'Institut National de Statistique jusqu'au 1er janvier 1995 ou de la Banque Nationale de Belgique (BNB) depuis cette date, peuvent être dispensées d'utiliser un document douanier par transaction pour leurs activités commerciales avec des pays hors-UE. En contrepartie, une déclaration mensuelle globale, appelée déclaration EXTRASTAT, doit être établie.

L'autorisation INS/BNB n'est valable que pour les régimes statistiques (voir plus loin) repris dans le texte de votre autorisation.

**Afin d'éviter les doubles emplois, la déclaration EXTRASTAT ne peut en aucun cas reprendre les données qui figurent sur l'exemplaire statistique d'un document d'importation ou d'exportation (Document administratif unique) dûment rempli et remis à la douane.**

Les entreprises dont l'activité couvre plusieurs régimes statistiques doivent établir une **déclaration distincte par régime statistique pour le(s)quel(s) elles ont reçu l'autorisation de globaliser**

### 2.2 Périodicité et mois statistique

Périodicité	La période de référence est le mois calendrier. La déclaration EXTRASTAT doit être établie mensuellement.
Délai de transmission	La déclaration EXTRASTAT doit parvenir à la BNB <b>au plus tard le dixième jour ouvrable</b> du mois qui suit le mois de référence. Par exemple, la déclaration du mois de janvier 2016 (mois de référence) devra parvenir au plus tard le 14 février 2016 à la BNB. Il va de soi que ces délais doivent être scrupuleusement respectés.
Mois statistique	La date de départ (en cas d'exportation) et d'arrivée (en cas d'importation) des marchandises déterminent le mois statistique de la transaction.

## 2.3 Utilisation des données collectées

Les renseignements contenus dans le relevé EXTRASTAT transmis à la BNB ne sont utilisés qu'à des fins statistiques. Ces données servent à l'établissement de statistiques globales et anonymes. La BNB garantit la confidentialité absolue de toutes les données individuelles.

## 2.4 Déclaration-néant

Si pour un (ou plusieurs) mois donné(s), votre entreprise n'a pas importé de marchandises en provenance de ou exporté de marchandises à destination de pays tiers, vous devez introduire des déclarations-néant pour le ou les mois et le ou les régimes statistiques pour lesquels vous disposez d'une autorisation et ce dans les délais prescrits afin d'éviter que nous ne vous envoyions des rappels inutiles.

## 2.5 Addition des transactions

Il n'est pas nécessaire de donner le détail de chaque transaction dans la déclaration: ceci irait à l'encontre d'une globalisation et entraînerait une multiplication excessive des données à traiter. C'est pourquoi nous vous demandons, pour toutes les transactions concernant un même code de marchandises, et pour autant que les variables quantitatives soient identiques par colonne, d'additionner la masse nette, la valeur statistique et éventuellement les unités supplémentaires (critères quantitatifs).



## 3. Instructions concernant la déclaration Extrastat

### 3.1 Les régimes statistiques à l'importation (modèle Importation)

Pour chaque régime à l'importation (jadis appelés "trafics"), il existe une déclaration.

#### *Régime statistique 11 - Importation ordinaire*

On entend par importation ordinaire l'importation en provenance de pays tiers de marchandises non-communautaires (T1) déclarées à la consommation en Belgique ou mise en libre pratique dans l'UE à partir de la Belgique.

#### *Régime statistique 13 - Réimportation en PPV (perfectionnement passif)*

Ce régime s'applique au réimportation en Belgique de marchandises qui avaient été temporairement exportées vers un pays hors-UE sous le régime de franchise PPV, en vue d'y subir un travail à façon, une transformation ou une réparation.

#### *Régime statistique 15 - Importation temporaire PAV (perfectionnement actif) - Système de suspension*

Ce régime s'applique à l'importation temporaire en Belgique de marchandises PAV sous le régime douanier de perfectionnement actif avec système de suspension, en vue de subir un travail à façon, une transformation ou une réparation avant d'être réexportées vers un pays hors-CE.

#### *Régime statistique 16 – Importation temporaire PAV (perfectionnement actif) – Système de remboursement*

Ce régime s'applique à l'importation temporaire en Belgique de marchandises PAV sous le régime douanier de perfectionnement actif avec système de remboursement, en vue de subir un travail à façon, une transformation ou une réparation avant d'être réexportées vers un pays hors-CE (ou vers un autre Etat membre pour y subir un double perfectionnement).

Si vous possédez une autorisation pour un ou plusieurs de ces régimes, vous devez faire une déclaration par régime.

### 3.2 Les régimes statistiques à l'exportation (modèle Exportation)

Pour chaque régime à l'exportation il existe une déclaration.

#### *Régime statistique 21 - Exportation ordinaire*

L'exportation ordinaire comprend :

1. l'exportation de marchandises belges qui quittent en principe définitivement le territoire belge, avec un pays hors-UE comme destination ;
2. l'exportation de marchandises déclarées pour la consommation en Belgique lors de leur importation vers un pays hors-EU.

#### *Régime statistique 23 - Exportation temporaire en PPV (perfectionnement passif)*

Ce régime s'applique aux marchandises qui sont temporairement exportées vers un pays hors-UE sous le régime de franchise PPV, en vue d'y subir un travail à façon, une transformation ou une réparation.

#### *Régime statistique 25 - Réexportation PAV (perfectionnement actif) - Système de suspension*

Ce régime s'applique aux marchandises PAV qui sont réexportées vers un pays hors-UE (ou vers un autre Etat Membre pour y subir un second perfectionnement) après avoir été importées en Belgique sous le régime douanier de perfectionnement actif avec le système de suspension.

#### *Régime statistique 26 - Réexportation PAV (perfectionnement actif) - Système de remboursement*

Ce régime s'applique aux marchandises PAV qui sont réexportées vers un pays hors-UE (ou vers un autre Etat Membre pour y subir un second perfectionnement) après avoir été importées en Belgique sous le régime douanier de perfectionnement actif avec le système de remboursement.

Si vous possédez une autorisation pour un ou plusieurs de ces régimes, vous devez faire une déclaration par régime.

## 4. Le contenu des différentes cases et colonnes

### Pays de destination (uniquement pour l'exportation)

Il s'agit du pays hors-UE connu comme destination finale lors de l'expédition des marchandises.

Cette donnée doit être fournie au moyen d'un code ISO-alpha à 2 lettres de la liste des pays qui figure sur le site Internet de la BNB à l'adresse suivante

(<https://www.nbb.be/fr/statistiques/balance-des-paiements/declarations-onegate>).

Dans le cas de provision de bord et de bunkering, le code QQ peut être utilisé comme pays de destination.

### Pays de provenance (uniquement pour l'importation)

Il s'agit du pays d'où les marchandises ont été expédiées à destination de la Belgique. En pratique, il s'agit le plus souvent du pays en provenance duquel vous acquérez les marchandises, donc où votre co-contractant est établi.

Exemple: un commerçant américain achète des marchandises japonaises qu'il revend ensuite à un Belge. Pour le Belge, il s'agit de marchandises en provenance des U.S.A., et le pays d'origine (voir point suivant) est le Japon.

Cette donnée doit être fournie au moyen d'un code ISO-alpha à 2 lettres de la liste des pays qui figure sur le site Internet de la BNB à l'adresse suivante

(<https://www.nbb.be/fr/statistiques/balance-des-paiements/declarations-onegate>).

### Le pays d'origine (seulement pour l'importation)

Il s'agit du pays où les marchandises ont été récoltées ou produites ou ont subi un traitement important de sorte qu'elles constituent un nouveau produit (sous un autre code marchandises/numéro statistique).

Exemple: une entreprise suisse importe des radios du Japon. Ces radios ont un code marchandises spécifique. Si l'entreprise suisse revend ces radios à un client belge, ce dernier devra indiquer dans la colonne "pays d'origine" de sa déclaration EXTRASTAT le Japon (=code-pays JP) et dans la colonne "Pays de provenance" la Suisse (=code-pays CH). Par contre, si l'entreprise suisse intègre ces radios dans des chaînes stéréo avant de les vendre au client belge, ce dernier devra indiquer dans sa déclaration EXTRASTAT la Suisse comme pays d'origine, puisque le produit expédié en Belgique est un nouveau produit, avec un autre code marchandises. Dans ce cas, la déclaration de l'importateur belge devra mentionner aussi bien dans la colonne 6A que dans la colonne 6B le code CH. Tant que le produit initial ne subit aucune modification significative qui le transforme en un nouveau produit selon notre nomenclature de marchandises, le pays d'origine reste inchangé.

Cette donnée doit être fournie au moyen d'un code ISO-alpha à 2 lettres de la liste des pays qui figure sur le site Internet de la BNB à l'adresse suivante

(<https://www.nbb.be/fr/statistiques/balance-des-paiements/declarations-onegate>).

Si le pays d'origine est inconnu, utiliser le code QU.

## Le pays de destination finale (seulement pour l'importation)

Il s'agit de l'Etat membre qui au moment de l'importation est connu comme étant le pays vers lequel les marchandises doivent finalement être envoyées. Il peut s'agir de la Belgique.

Cette donnée doit être fournie au moyen d'un code ISO-alpha à 2 lettres de la liste des pays qui figure sur le site Internet de la BNB à l'adresse suivante

(<https://www.nbb.be/fr/statistiques/balance-des-paiements/declarations-onegate>).

Si le pays de destination finale n'est pas connu, le code BE peut être utilisé.

## Le pays d'exportation (seulement pour l'exportation)

Il s'agit de l'Etat membre depuis lequel les marchandises ont été envoyées vers l'étranger. Il peut s'agir de la Belgique.

Cette donnée doit être fournie au moyen d'un code ISO-alpha à 2 lettres de la liste des pays qui figure sur le site Internet de la BNB à l'adresse suivante

(<https://www.nbb.be/fr/statistiques/balance-des-paiements/declarations-onegate>).

Si le pays de d'exportation n'est pas connu, le code BE peut être utilisé.

## Mode de transport frontière

Mentionner, en utilisant un des codes suivants, le mode de transport correspondant au moyen de transport par lequel les marchandises sont présumées avoir quitté **le territoire de l'Union Européenne** ou y avoir pénétré.

1. Transport maritime (comprend aussi les wagons, véhicules à moteur, remorques, semi-remorques et allèges embarqués sur un navire)
2. Transport par chemin de fer (comprend aussi les camions sur wagon)
3. Transport routier
4. Transport aérien
5. Envois postaux
7. Installations de transport fixes (ex. pipe-line, ligne à haute tension)
8. Transport par navigation intérieure
9. Propulsion propre (concerne les marchandises qui franchissent la frontière par leurs propres moyens lorsqu'elles sont importées ou exportées: avions, camions, bateaux, etc..).

## Mode de transport au départ/à l'arrivée (ou mode de transport intérieur)

Mentionner, en utilisant un des codes valables pour la colonne précédente, le mode transport correspondant au moyen de transport par lequel les marchandises sont présumées avoir quitté **les locaux de l'entreprise déclarante** ou y avoir pénétré.

## Nationalité du moyen de transport

Si le transport s'effectue par navigation maritime (1) ou intérieure (8), indiquer le pavillon du navire.

Si le transport s'effectue par route (3) ou par air (4), indiquer la nationalité du moyen de transport.

Pour des envois postaux (5), par chemin de fer (2) par propulsion propre (9) ou par installation de transport fixe (7), la nationalité ne doit **pas** être indiquée.

Ces données doivent être fournies au moyen d'un code ISO-alpha à 2 lettres de la liste des pays qui figure sur le site Internet de la BNB à l'adresse suivante (<https://www.nbb.be/fr/statistiques/balance-des-paiements/declarations-onegate>).

## Conteneur

Si les marchandises sont transportées en conteneur, indiquez le code "1" ou "true". En cas d'introduction manuelle en Onegate ce champ doit être coché.

Si les marchandises ne sont pas transportées en conteneur, indiquez le code "0" ou "false". En cas d'introduction manuelle en Onegate, ce champ ne doit pas être coché et la case sera donc laissée vierge.

## Nature de transaction

Il s'agit de la convention de fait ou de droit qui est à la base de l'exportation ou de l'importation des marchandises ou à la base du simple passage de la frontière. Ce code est constitué de deux chiffres: un chiffre de la colonne A complété par un chiffre de la colonne B:

Colonne A	Code	Colonne B
Transactions entraînant un transfert effectif ou prévu de propriété de résidents à non-résidents contre compensation financière ou autre (à l'exception des transactions sous 2, 7 et 8)	11	11. Achat/vente ferme
	12	12. Livraison pour vente à vue ou à l'essai, pour consignation ou avec l'intermédiaire d'un agent commissionné
	13	13. Troc (compensation en nature)
	14	14. Leasing financier (location-vente) (1 )
	19	19. Autres

Les envois en retour et les remplacements de marchandises à titre gratuit après enregistrement de la transaction originelle	<b>21</b>	21. Envois en retour de marchandises
	<b>22</b>	22. Remplacement de marchandises retournées
	<b>23</b>	23. Remplacement (par exemple sous garantie) de marchandises non retournées
	<b>29</b>	29. Autres
Transactions entraînant un transfert de propriété sans compensation financière ou en nature (par exemple, envois d'aide)	<b>30</b>	
Opérations en vue d'un travail à façon ( 2 ) (pas de transfert de propriété au façonneur)	<b>41</b>	41. Marchandises devant retourner au pays d'exportation initial
	<b>42</b>	42. Marchandises ne devant retourner au pays d'exportation initial
Opérations faisant suite à un travail à façon (pas de transfert de propriété au façonneur)	<b>51</b>	51. Marchandises retournant au pays d'exportation initial
	<b>52</b>	52. Marchandises ne retournant pas au pays d'exportation initial
Transactions particulières à des fins nationales : entretien et réparation	<b>60</b>	
Opérations au titre d'un programme commun de défense ou d'un autre programme intergouvernemental de fabrication coordonnée	<b>70</b>	
Transactions impliquant la fourniture de matériaux et d'équipements dans le cadre d'un contrat général de construction ou de génie civil pour lequel aucune facturation séparée des marchandises n'est requise et pour lequel une facture sera établie pour l'ensemble du contrat	<b>80</b>	
Autres transactions ne pouvant être classées sous d'autres codes	<b>91</b>	91. Location, prêt et leasing opérationnel de plus de 24 mois
	<b>99</b>	99. Autres

( 1 ) Le leasing financier recouvre les opérations par lesquelles les loyers sont calculés de manière à couvrir entièrement ou presque entièrement la valeur des biens. Les risques et bénéfices liés à la possession des biens sont transférés au locataire. À la fin du contrat, le locataire devient effectivement propriétaire des biens.

( 2 ) Le travail à façon couvre des opérations (transformation, construction, montage, amélioration, rénovation, etc.) ayant pour objectif de produire un article neuf ou réellement amélioré. Cela n'implique pas nécessairement une modification de la classification du produit. Les opérations de perfectionnement réalisées par le façonneur pour son propre compte sont exclues de cette rubrique; elles doivent être enregistrées sous la rubrique 1 de la colonne A.

**Codes nature de transaction 11  
à 14**

Cette rubrique couvre la plupart des exportations et importations :

- lorsqu'il y a transfert de propriété entre un résident et un non-résident;
- lorsqu'il y a ou qu'il y aura compensation financière ou autre.

Elle englobe les mouvements de marchandises entre succursales et ceux de/vers des centres de distribution, même si le paiement n'est pas immédiat.

*Le leasing financier* (location-vente, code 14): à la fin du contrat, le locataire devient propriétaire effectif des biens. Il y a donc transfert de propriété; les loyers sont calculés de manière à couvrir entièrement ou presque entièrement la valeur des biens. Les risques et bénéfices liés à la possession des biens sont transférés au locataire.

*Envoi à vue, pour essai, ou en consignation* (code 12): il s'agit d'un achat/vente avec clause suspensive d'une vente possible, en attente de réalisation d'une ou de plusieurs conditions pour passer à l'acte. Il n'est en effet possible de constater la réalité d'un achat ou d'une vente que s'il y a un acheteur et que les parties sont d'accord sur l'objet, le produit et le prix. Lors d'un achat/vente à l'essai ou à vue, la condition qui suspend ou diffère la vente est que l'acheteur désire voir, examiner ou essayer le produit avant de l'acheter.

*L'envoi en consignation* se passe de la manière suivante: la personne A donne les marchandises en consignation à la personne B, qui cherche un acheteur C pour son compte propre. Ce n'est que lorsque B aura trouvé un acheteur C que la vente A-B deviendra effective. Un envoi en consignation est constitué de deux contrats, A-B et B-C. La transaction A-B reçoit le code 12.

Un achat/vente avec *commission* est une variante de l'achat/vente classique où A vend à C, et où B agit en nom et pour compte de A, et reçoit de A une commission. A fixe le prix de vente. La transaction A-C reçoit le code 12.

*Comment déclarer ces diverses opérations ?*

1. *Vente à l'essai*: les marchandises sont importées ou exportées en vue d'une vente. La vente n'est conclue que lorsque le client intéressé estime que l'essai est positif. L'exportation extracommunautaire n'existe qu'au moment de la vente effective et ne figure qu'à ce moment dans la déclaration. Si les marchandises ont été expédiées en vue d'une vente mais que la vente n'a pas lieu, le mouvement des marchandises ne doit pas être repris dans la déclaration.
2. *Vente à vue*: le principe est le même que pour la vente à l'essai, s'il s'agit de bijoux, de tapis, etc. où cette pratique est courante. S'il s'agit d'une autre catégorie de marchandises, la déclaration se fait au moment de la livraison.
3. *Envoi en consignation*: la déclaration ne s'effectue qu'au moment de l'exportation ou de l'importation des marchandises, et non au moment où le contrat est rédigé.
4. *Achat/vente avec commission*: même principe que pour un achat/vente

ordinaire.

**Codes nature de transaction 21 à 23**

Ces codes ne peuvent être utilisés que lorsque le retour de marchandises concerne un contrat préalable d'achat/vente ou de leasing financier (donc une des transactions couvertes par les codes 11 à 14 inclus). En pratique, il s'agira généralement de marchandises qui ont été refusées, soit qu'elles présentaient un défaut, soit qu'elles n'étaient pas conformes à la commande.

**Code nature de transaction 30**

Il s'agit en l'occurrence d'exportations ou d'importations à titre *gratuit*.

**Codes nature de transaction 41, 42, 51 et 52**

Par *travail à façon* on entend un contrat par lequel des marchandises sont importées ou exportées en vue de subir un travail de perfectionnement (transformation, etc.) sans qu'il y ait de transfert de propriété. Exemple: A exporte des tôles d'acier qui seront galvanisées par B à l'étranger. Si B achète ces tôles afin de les galvaniser pour son propre compte, il s'agit d'un achat/vente ordinaire (code 11); par contre, si les tôles restent la propriété de A qui les réimporte ou les revend après galvanisation, nous sommes en présence de travail à façon (code 41 ou 51).

Remarque à propos de la *valeur statistique du travail à façon* :

- a) lors d'une importation ou d'une exportation en vue d'un travail à façon (code 41), la valeur statistique doit être égale à la valeur intrinsèque des marchandises importées ou exportées en vue de subir un perfectionnement, bien qu'il n'y a pas de facture;
- b) lors d'une réexportation ou d'une réimportation après travail à façon (code 51), la valeur statistique doit comprendre, outre les frais du travail à façon (cfr. le prix facturé qui est le coût du perfectionnement), la valeur intrinsèque des marchandises importées ou exportées en vue de subir un perfectionnement (qui n'ont évidemment pas été facturées étant donné qu'elles n'ont jamais changé de propriétaire).

Exemple: vous importez des matières premières en provenance d'un pays tiers pour les traiter. Il n'y a pas de facture, puisque il n'y a pas transfert de propriété. Néanmoins, vous devez déclarer ces marchandises sur le formulaire des importations en indiquant comme valeur la valeur intrinsèque des marchandises importées. Si celle-ci vous est inconnue, informez-vous auprès du propriétaire, ou faites une estimation.

Pour bien indiquer qu'il s'agit d'une arrivée de marchandises en vue de subir un perfectionnement, il y a lieu d'indiquer comme nature de transaction le code 41.

Lorsque vous réexportez les marchandises après le travail à façon, vous déclarez ce mouvement sur le formulaire des exportations, en indiquant la valeur après travail à façon des marchandises reçues (= valeur intrinsèque des marchandises importées + frais de perfectionnement), et comme code nature de transaction le code 51.

Dans le cas inverse - vous exportez un bien vers un pays tiers pour lui faire subir un perfectionnement - vous devez indiquer sur le formulaire des exportations, la valeur intrinsèque des marchandises, et le code nature de transaction 41.



Lorsque vous recevez les marchandises en retour après perfectionnement, vous devez les déclarer sur le formulaire des importations, en indiquant comme valeur la valeur après perfectionnement des marchandises reçues (= valeur intrinsèque des marchandises importées + frais de perfectionnement), et comme code nature de transaction le code 51

- Code nature de transaction 60** Ce code de nature de transaction peut seulement être utilisé à des fins nationales. Chaque état membre décide donc séparément de l'utilisation de ce code. En Belgique, ce code sera utilisé pour la déclaration de transactions qui concernent l'entretien et les réparations.
- Code nature de transaction 70** Un programme de fabrication coordonnée est un programme pour lequel des constructeurs de différents pays s'associent pour réaliser un grand projet.
- Code nature de transaction 80** Ce code ne peut être utilisé que s'il n'y a pas de facturation séparée des marchandises, mais bien une facturation pour le total de l'ouvrage; en cas de facturation séparée des marchandises, il y a lieu de reprendre les transactions sous les codes 11 à 14 inclus.
- Code nature de transaction 99** Autres transactions non enregistrées ailleurs. Ce code nature de transaction est à utiliser en cas de transfert simple de marchandises (déplacement sans transfert de propriété).

## Code marchandises

Il s'agit ici des codes marchandises (8 positions) conformes au Tarif des droits d'entrée, édité par et pour l'administration des Douanes et accises.

## Code Taric

Ce code est utilisé pour compléter les codes marchandises. Pour l'importation, on utilise un code à 10 positions et pour les exportations les codes marchandises à 8 positions suffisent.

## Masse nette

Il y a lieu d'indiquer la masse (poids) nette en kilogrammes (**avec deux décimales**) des marchandises, hors emballage, pour chaque code marchandises. Cette donnée doit obligatoirement être scindée par code marchandises: n'additionnez pas les masses s'il s'agit de codes différents.

## Unités supplémentaires

Dans la Nomenclature des marchandises ou le Tarif douanier, les codes marchandises pour lesquels des unités supplémentaires s'imposent - comme nombre de pièces, de m<sup>2</sup>, de m<sup>3</sup>, de paires, de douzaines, etc. - sont signalés. Il s'agit, pour certains produits, d'indiquer une mesure spéciale (à côté de la masse

nette) pour définir la quantité ou le volume de produit.

## Valeur (en euro)

La valeur statistique **doit être exprimée en euros (sans décimale)**, et correspond:

- en cas d'EXPORTATION, au prix de vente des marchandises y compris les frais de transport et d'assurance sur le territoire belge (FOB), hors TVA et hors accises;
- en cas d'IMPORTATION, au prix d'achat des marchandises y compris les frais de transport et d'assurance sur le territoire étranger (CIF), hors TVA et hors accises.

La valeur statistique est donc égale à la "valeur frontière", ce qui signifie: la valeur des marchandises majorée ou diminuée des frais de transport, d'assurance et autres, jusqu'à la frontière belge. L'addition ou la déduction des frais connexes dépend des conditions de livraison stipulées sur la facture.

Exemple: une exportation de la Belgique vers les Etats-Unis (New York), dont la facture mentionne "franco destination" (DDP) comme conditions de livraison. Dans ce cas, la valeur statistique est égale au prix de la facture, diminué des frais de transport et d'assurance, depuis la frontière belge jusqu'à la destination (New York).

Pour la même exportation mais aux conditions de livraison "à l'usine" (EXW), la valeur statistique est le prix de la facture majoré des frais de transport et d'assurance du lieu de départ en Belgique jusqu'à la frontière belge.

Si des marchandises sont importées des Etats-Unis (Washington), et que la facture américaine stipule "franco destination" (DDP) comme conditions de livraison, la valeur statistique est égale au prix de la facture diminué des frais connexes se rapportant au trajet intérieur (de la frontière belge jusqu'au lieu de destination). Si les conditions de livraison de cette même importation sont "à l'usine" (EXW) la valeur statistique est le prix de la facture majoré des frais connexes depuis Washington jusqu'à la frontière belge.

Pour d'autres transactions que "vente/achat", entraînant un paiement ou non, la valeur statistique doit être déterminée comme s'il s'agissait d'une vente/achat en tenant toujours compte de la valeur totale de la marchandise importée ou exportée.

C'est ainsi que pour une réimportation après un travail à façon ou une réparation à l'étranger, la valeur statistique doit comprendre, outre le coût du travail à façon ou de la réparation (cfr. le prix facturé), la valeur intrinsèque du produit initialement exporté. Dans cette optique, lorsqu'il s'agit de marchandises exportées en vue d'un travail à façon ou d'une réparation, comme il n'est pas question de facture au moment de l'expédition, la valeur statistique doit représenter la valeur intrinsèque du produit exporté en vue d'un travail à façon ou d'une réparation.

Pour des raisons pratiques, nous pensons que pour calculer la part des frais variables de transport et d'assurance à prendre en considération, il suffit de s'en tenir à la valeur facturée et à l'application de coefficients logiques que vous pourrez définir vous-même.

## Monnaie de facturation

Veillez mentionner la monnaie utilisée dans la facture.

## Code préférentiel (seulement pour les importations)

Le code de traitement préférentiel (3 digits) doit être ajouté en cas de dédouanement. Pour diverses raisons, certains pays doivent payer moins de droits d'entrée que d'autres. Ce code indique le tarif spécifique (voir <http://fiscus.fgov.be/interfdanl/fr/dau/plandusite.htm>, 6.9. Appendice 9 – Codes pour la case 36).

## Région

### Région d'origine (Exportations)

Pour les exportations, vous mentionnez la région d'origine des marchandises. Il s'agit de la région en Belgique où les marchandises ont été produites ou ont fait l'objet d'opérations de montage, d'assemblage, de transformation, de réparation ou d'entretiens. Dans les autres cas, la région d'origine est remplacée par la région de provenance, c'est-à-dire celle où le processus de commercialisation a eu lieu ou celle d'où les marchandises ont été expédiées.

### Région de destination (Importations)

Pour les importations, vous mentionnez la région de destination des marchandises. Il s'agit de la région en Belgique où les marchandises doivent être consommées ou faire l'objet d'opérations de montage, d'assemblage, de transformation, de réparation ou d'entretiens. Dans les autres cas, la région de destination est remplacée par celle où le processus de commercialisation doit avoir lieu, soit par celle vers laquelle les marchandises sont expédiées.

Pour déclarer les régions vous utilisez l'un des codes suivants:

- 1: Région flamande (provinces d'Anvers, du Brabant flamand, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et du Limbourg);
- 2: Région wallonne (provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur);
- 3: Région de Bruxelles-capitale (19 communes).

## Conditions de livraison

Vous mentionnez les conditions de livraison telles qu'elles ressortent du contrat de vente. Ce contrat spécifie les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur conformément aux Incoterms de la Chambre de commerce Internationale. S'il n'y a pas de vente (p.e. en cas de transfert de stocks, de travail à façon...), vous déclarez les conditions de livraison qui régissent le mouvement de marchandise que vous déclarez en fonction du fait que vous prenez, en tout ou en partie, les coûts de transport et d'assurance à votre charge.

Pour déclarer ces conditions de livraison, vous utilisez l'un des codes suivants:

EXW	A l'usine
FCA	Franco transporteur
FAS	Franco le long du navire
FOB	Franco à bord
CFR	Coût et fret (C & F)
CIF	Coût, assurance et fret
CPT	Port payé jusqu'à un point de destination convenu
CIP	Port payé, assurance comprise jusqu'à un point de destination
DAP	Rendu à destination
DAT	Rendu à terminal
DDP	Rendu droits acquittés
XXX	Autres conditions de livraison

## 5. Règles pratiques

### 5.1 Déclaration via OneGate

Les déclarations Extrastat peuvent uniquement être introduites via l'outil online OneGate ([www.onegate.be](http://www.onegate.be)). Via OneGate, vous pourrez encoder vos données manuellement, importer un fichier csv ou charger un fichier xml. Vous pouvez trouver plus d'information à ce sujet dans les annexes 1A et 2A.

### 5.2 Modification des données de correspondance

Tout changement intervenu dans l'entreprise (nom, n° de TVA, adresse, numéro de téléphone, personne à contacter, etc.) qui peut avoir une répercussion sur la bonne gestion d'EXTRASTAT doit être communiqué via Onegate.

### 5.3 Corrections

Les déclarants sont responsables de l'exactitude des données figurant sur leurs déclarations. Par conséquent, vous devez corriger les données fautives dans vos déclarations via Onegate.

### 5.4 Mouvements de marchandises exclus de déclaration

Les mouvements de marchandises qui ne peuvent pas figurer sur la déclaration EXTRASTAT sont repris dans la liste de l'annexe 2.

### 5.5 Données de contact BNB

Question à propos du contenu d'Extrastat: 02/221.47.66 of [Extrastat@nbb.be](mailto:Extrastat@nbb.be)  
Déclaration via Onegate: 02/221.44.11 ou [SxCollect@nbb.be](mailto:SxCollect@nbb.be)



Banque nationale de Belgique  
société anonyme  
RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: 0203.201.340  
Siège social: boulevard de Berlaimont 14 - BE-1000 Bruxelles  
[www.bnb.be](http://www.bnb.be)

Éditeur responsable  
**Rudi Acx**  
Chef du département Statistique générale  
Banque nationale de Belgique  
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles

## **Déclarations globales Extrastat via One Gate**

(<http://www.nbb.be/onegate>)

OneGate est un outil de la Banque Nationale pour la déclaration électronique de rapports statistiques (parmi d'autres). La déclaration globale Extrastat est l'une d'entre eux.

### **Table de Matière**

1- Obtenir un accès.....	2
1.1 En tant que déclarant .....	2
1.1.1 Via nom d'utilisateur et mot de passe .....	2
1.1.2 Via certificat électronique.....	2
1.2 En tant que tiers déclarant.....	2
2- Créer et envoyer les déclarations Intrastat dans OneGate.....	3
2.1 Profil.....	3
2.2 Aperçu et panneau de contrôle.....	4
2.3 Compléter et envoyer des déclarations.....	5
2.3.1 Aperçu des fonctions disponibles.....	5
2.3.2 Introduction manuelle de vos données .....	6
2.3.3 Importation d'un fichier CSV .....	7
2.3.4 Fermer et transmettre votre déclaration.....	7
3- Importer une déclaration au format xml dans OneGate.....	7



## **1- OBTENIR UN ACCÈS**

Voir également [http://www.nbb.be/DOC/DQ/onegate/fr/faq\\_fr.html](http://www.nbb.be/DOC/DQ/onegate/fr/faq_fr.html).

Si vous disposez déjà d'un accès à OneGate pour Intrastat, vous avez également accès la déclaration globale Extrastat puisque celle-ci fait partie du même domaine "Commerce extérieur".

Si vous disposez déjà d'un accès à OneGate pour d'autres rapports (Balance des paiements, FSMA, ...), vous pouvez demander son extension à la déclaration globale Extrastat. Dans ce cas, prenez contact avec le helpdesk Access One Gate via [access.onegate@nbb.be](mailto:access.onegate@nbb.be) ou au 02/221 49 39.

Ci-dessous, vous trouverez de plus amples informations sur la demande d'un nouvel accès.

### **1.1 EN TANT QUE DÉCLARANT**

En tant que déclarant, vous pouvez choisir de rentrer vos données Intrastat au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ou au moyen d'un certificat électronique.

#### *1.1.1 VIA NOM D'UTILISATEUR ET MOT DE PASSE*

Vous devez pour cela introduire une demande par e-mail à [access.onegate@nbb.be](mailto:access.onegate@nbb.be) en mentionnant votre numéro d'entreprise et le type de rapport (Extrastat déclaration globale) que vous souhaitez déclarer via OneGate.

Vous recevrez par e-mail un nom d'utilisateur et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter à OneGate via <http://www.nbb.be/onegate>, choix de la langue et "Accès à l'application de déclaration avec nom d'utilisateur et mot de passe".

#### *1.1.2 VIA CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE*

Vous pouvez vous connecter à OneGate via un certificat de GlobalSign ou Isabel.

Vous allez à <http://www.nbb.be/onegate>, choix de la langue et "Accès à l'application de déclaration OneGate avec certificat électronique". Quand vous vous connectez la première fois à One Gate avec un certificat, vous devez passer par ce que nous appelons l'"approval-procedure" durant laquelle certains renseignements vous seront demandés. Votre demande sera vérifiée et approuvée par le helpdesk Access One Gate. Votre accès vous sera confirmé par e-mail.

### **1.2 EN TANT QUE TIERS DÉCLARANT**

En tant que tiers déclarant, vous pouvez également vous connecter soit via le nom d'utilisateur et mot de passe soit via le certificat électronique (voir ci-dessus). Pour faire lier les rapports des déclarants pour lesquels vous travaillez, à votre accès, il faut envoyer des procurations à [access.onegate@nbb.be](mailto:access.onegate@nbb.be). Vous trouverez le formulaire sur [https://www.nbb.be/doc/dq/onegate\\_help/onegate\\_proc\\_fr.pdf](https://www.nbb.be/doc/dq/onegate_help/onegate_proc_fr.pdf).

## 2- CRÉER ET ENVOYER LES DÉCLARATIONS INTRASTAT DANS ONEGATE

### 2.1 PROFIL

Quand vous vous connectez pour la première fois à OneGate, vous pouvez choisir la langue dans l'écran "Mon Profil". Veuillez compléter ici vos coordonnées.

Veuillez également compléter les données de contact spécifique pour la déclaration globale Extrastat sous le point "Données de contact".

**Mon profil**

Données de profil | **Données de contact**

**Informations personnelles**  
Enregistrez vos informations personnelles. Cela permettra à nos services de prendre contact avec vous pour toute question liée à vos remises.

Langue: Français  
Civilité: Monsieur | Prénom: François | Nom: Collect  
E-Mail \*: sxcollect@nbb.be  
Rue et Numéro: \_\_\_\_\_  
Code Postal: \_\_\_\_\_ | Ville: \_\_\_\_\_  
Pays: Belgique  
Téléphone: \_\_\_\_\_ | Fax: \_\_\_\_\_  
Sélectionner votre page d'accueil: Page Portail  
**Sauvegarder**

Si plusieurs déclarants sont liés à votre accès, vous pouvez, après avoir cliqué sur le numéro d'entreprise en haut de l'écran, sélectionner un autre déclarant dans l'écran "Changer de déclarant".

**Changer de déclarant**

Déclarant  
Sélectionnez le déclarant pour lequel vous souhaitez accéder aux rapports.

Déclarant: KBO - 0000000097  
Nom: \_\_\_\_\_

Type	Code	Nom
KBO	0000000097	
KBO	0000000196	
KBO	0000000295	

## 2.2 APERÇU ET PANNEAU DE CONTRÔLE

Cliquez ensuite sur "Rapports". Dans cet écran, vous pouvez voir les rapports auxquels vous êtes soumis. Les déclarations globales Extrastat sont reprises sous "Commerce Extérieur".



Quand vous cliquez sur un des rapports Extrastat, vous entrez dans l'écran "aperçu". Vous voyez ici, pour le rapport choisi, un aperçu de vos déclarations ainsi que leur statut. Les déclarations que vous devez encore compléter ont le statut "**Initial**", celles qui comportent des erreurs ont le statut "**Erreur**". Les déclarations avec le statut "**OK**" comportent des données qui peuvent toujours être modifiées et complétées si elles sont encore "**ouvertes**". Les déclarations "**fermées**" sont terminées et envoyées.

Période	Erreur	Avertissement	OK	Initial	Ouvert	Fermé
2014-03			✓	✓	✓	
2015-02	✓			✓	✓	
2015-01			✓		✓	✓
2015-12			✓	✓		✓

4 lignes Lignes/Page 15

## 2.3 COMPLÉTER ET ENVOYER DES DÉCLARATIONS

### 2.3.1 Aperçu des fonctions disponibles

Quand vous cliquez sur une période, vous entrez dans un écran affichant les détails de la déclaration choisie :









Rapport : EG-IN (Période : 2016-03)



Formulaire	Code	Nécessaire avant	Dernière mise à jour	État	Cycle de vie	Néant
<input type="checkbox"/> Dépense 11	EG-11	2016-04-10	2016-03-15	Ok	Ouvert	

Attention, vous devez d'abord sélectionner votre déclaration

Dans cet écran, vous pouvez ouvrir la déclaration en cliquant dessus, mais vous pouvez également effectuer d'autres actions:

-  Fermer et envoyer le rapport ; cela peut être annulé avec  Réouvrir
-  Importer des données (format voir 2.3.3)
-  Exporter des données (format voir 2.3.3)
-  Imprimer une déclaration
-  Créer une déclaration "néant"
-  Réinitialiser un formulaire (= vider)
-  Afficher un rapport de validation

### 2.3.2 Introduction manuelle de vos données

Afin de compléter votre déclaration, vous devez l'ouvrir en cliquant dessus. Vous entrez alors dans l'écran suivant:

Rapport : EG-IN (Période : 2016-03) - EG-11 - Régime 11


There are 4 lines in this declaration totaling 5451328 EUR.  
Afficher uniquement les erreurs

N°	Pays de provenance	Pays d'origine	DIM_787521_DESC	Mode de transport frontière	Mode de transport à l'arrivée	Nationalité du moyen de transport	Conteneur	Code de transaction	Code marchandise	Code Tarif	Masse nette	Unités supplémentaires	Valeur en EURO	Devise facture	Code de préférence	Région	Inco term
1	AG	AG	FI	4	7	CA	<input type="checkbox"/>	13	20029031		45 040	450	425	AOA	218	3	DDP
2	BF	BE	NL	2	8		<input type="checkbox"/>	52	20029011		214 240	42	4 240	BHD	218	3	DDP

Rapport : EG-OUT (Période : 2016-01) - EG-21 - Extrat Global Déclaration Export

There are 4 lines in this declaration totaling 7360 EUR.  
Afficher uniquement les erreurs

N°	Pays de destination	Pays d'exportation	Mode de transport frontière	Mode de transport à l'arrivée	Nationalité du moyen de transport	Conteneur	Code de transaction	Code marchandise	Masse nette	Unités supplémentaires	Valeur en EURO	Devise facture	Région	Inco term
1	AD	BE	S	1	BE	<input checked="" type="checkbox"/>	11	12011000	1 000.13	129	1 110	CAD	1	CFR
2	AE	BG	Z	2	AI	<input checked="" type="checkbox"/>	12	12019000	223.06	2 270	1 800	USD	2	CF

Pour les champs dans lesquels vous devez introduire des codes, vous pouvez utiliser des listes de sélection via le raccourci . Dans les champs numériques les décimales ne sont pas acceptées.

Ensuite, les fonctions suivantes sont disponibles:



Valider et sauvegarder les données



Supprimer une ligne



Ajouter des lignes vierges



Afficher le rapport de validation



Retour à l'écran précédent dans lequel vous pouvez fermer (=envoyer) votre déclaration

### 2.3.3 Importation d'un fichier CSV

Vous pouvez importer et exporter vos données dans une déclaration sous un format csv. Les fichiers doivent respecter le layout suivant:

#### Formulaire EG-IN (Extrastat déclaration globale import)

*Régime statistique; Pays de provenance; Pays d'origine; Pays de destination finale; Mode de transport frontière; Mode de transport à l'arrivée; Nationalité du moyen de transport; Container; Code de transaction; Code merchandise; Code Tari;c Masse nette; Unités supplémentaires; Valeur en EURO; Devise facture; Code de préférence; Région; Incoterm*

#### Formulaire EG-OUT (Extrastat déclaration globale export)

*Régime statistique; Pays de destination; Pays d'exportation; Mode de transport frontière; Mode de transport à l'arrivée Nationalité du moyen de transport; Container; Code de transaction Code merchandise; Masse nette; Unités supplémentaires; Valeur en EURO; Devise facture; Région; Incoterm*


Remarque: pour le champ "Container" vous pouvez utiliser les valeurs "true/false" ou "1/0"

#### Exemples pour le formulaire EG-IN:

11;US;CN;BE;1;3;BE;true;11;85369010;00;320.62;;2604;EUR;100;1;EXW  
 11;US;US;DK;1;3;BE;false;11;85369010;00;479.30;;4407;EUR;110;1;EXW  
 11;US;US;DK;1;3;BE;1;11;84813099;90;1067.40;;10241;EUR;115;1;EXW  
 11;US;US;DK;1;3;BE;0;11;84143081;50;44111.50;735;377185;EUR;250;1;EXW


#### Exemples pour le formulaire EG-OUT:

21;AE;BE;3;3;AE;true;11;72191210;54990.33;;96290;EUR;1;CIF  
 21;AE;DK;3;3;AE;false;11;72191310;9610.40;;19317;EUR;1;CIF  
 21;AE;FR;3;3;AE;1;11;72191410;1850.62;;3001;EUR;1;CIF  
 21;AE;DE;3;3;AE;0;11;72192110;19222.95;;49428;EUR;1;CIF

Vous importez vos données au moyen du bouton 

Vous exportez vos données dans le même format au moyen du bouton 

### 2.3.4 Fermer et transmettre votre déclaration

Quand votre déclaration est complète et correcte, vous devez encore la transmettre en cliquant sur le bouton « fermer et envoyer le rapport »  .

## **3- IMPORTER UNE DÉCLARATION AU FORMAT XML DANS ONEGATE**

Il est également possible de charger votre déclaration extrastat sous un format XML dans OneGate via l'onglet « Chargement XML, XBRL ».

Vous trouverez la description du format XML dans l'annexe 1B "Structure fichier XML Extrastat".

Après le chargement d'un fichier XML, vous recevez un numéro de ticket. Celui-ci vous permet de suivre le traitement du fichier sous le menu "Messages / Fichiers échangés".

**Fichiers échangés**

Numéro de ticket:   %  
 Statut:   
 Type Déclarant:   
 Code Déclarant:  %  
 Transféré entre:  % et  %  
 Inclure les fichiers d'autres utilisateurs

Statut	Déclarant	Numéro de ticket	Heure de réception	Début du traitement	Fin du traitement	Canal	Non du fichier	Feedback
<input type="checkbox"/>	KBO_0000000907	421948	2016-01-13 15:20:02	2016-01-13 15:21:20	2016-01-13 15:21:26	LCA	TaxiExtraOut.xml	feedback.xml

Vous pouvez consulter les erreurs éventuelles dans le fichier "feedback.xml".

# Structure fichier-XML

## *Globalisation Extrastat*

---

### *Table des matières*

1. INTRODUCTION .....	1
2. STRUCTURE DU FICHIER-XML.....	1
3. ADMINISTRATION.....	2
4. REPORT .....	2
5. EXEMPLES .....	5
5.1. DÉCLARATION COMPLÈTE .....	5
5.1. UNE DECLARATION NÉANT .....	6

## **1. INTRODUCTION**

Dans ce document, nous vous donnons la description du fichier-XML pour la déclaration Intrastat. Le document XML, et par conséquent cette documentation, est divisé en trois parties :

- (1) l'“enveloppe”-XML,
- (2) la partie administrative et
- (3) les données proprement dit.

Dans (3), peuvent être rapportées une ou plusieurs unités de données. Une unité de données correspond à la déclaration pour un seul rapport. (*EG-IN déclaration globale arrivée - , EG-OUT – globale expédition*) pour une période (ex. janvier 2015).

La communication d'une unité de données par fichier-XML est la plus courante. Toutefois, pour être plus complet, nous vous donnons, plus loin dans ce document, un exemple de fichier-XML avec des unités de données multiples.

La confirmation du traitement d'un fichier est envoyée par email. Ce message est envoyé à l'adresse email qui a été renseignée dans la page de profil de l'utilisateur qui a chargé le fichier. Par conséquent, il est indispensable que l'utilisateur complète son adresse email dans la page de profil.

## **2. STRUCTURE DU FICHIER-XML**

```
<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
```



```

<Administration>
...
</Administration>
< Report date="2015-09" code="EG-IN">
...
</Report>
</DeclarationReport>

```

- <?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>  
Cette ligne est fixe et ne peut pas être différente de celle indiquée ci-dessus.
- <DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">  
Cette ligne est fixe et ne peut pas être différente de celle indiquée ci-dessus.

Les sections <Administration> et <Report> sont abordées plus loin dans ce document.

### 3. ADMINISTRATION

```

<Administration>
<From declarerType="KBO">0000000097</From>
<To>NBB</To>
<Domain>SXX</Domain>
</Administration>

```

Ligne 2: Définition du déclarant

- *declarerType = "KBO" – cette valeur est fixe*
- *numéro KBO: ex. 0000000097 – cette valeur varie selon le déclarant pour lequel la déclaration est établie.*

Ligne 3: To = NBB – cette valeur est fixe

Ligne 4: Domain = SXX – cette valeur est fixe

### 4. REPORT

```

< Report action="replace" date="2015-09" code="EG-IN">
<Data close="true" form="EG-11">
<Item>
<Dim prop="EXTRF">11</Dim>
<Dim prop="EXCNTCON">AE</Dim>
<Dim prop="EXCNTORI">AT</Dim>
<Dim prop="EXCNTFIN">BE</Dim>
<Dim prop="EXTPCBOR">2</Dim>
<Dim prop="EXTPCINL">2</Dim>
<Dim prop="EXTPCCNT">AI</Dim>
<Dim prop="EXCONT">>true</Dim>
<Dim prop="EXTTAEX">12</Dim>
<Dim prop="EXTGO">12019000</Dim>
<Dim prop="EXTAR">2</Dim>
<Dim prop="EXWEIGHT2">2727.35</Dim>
<Dim prop="EXUNITS">2200</Dim>
<Dim prop="EXTXVAL">2220</Dim>
<Dim prop="EXCURR">AED</Dim>
<Dim prop="EXPREF">110</Dim>
<Dim prop="EXREG">2</Dim>
<Dim prop="EXDELTRM">CIF</Dim>
</Item>

```

```
</Data>
</Report>
```

Ligne 1: `<Report action="replace" date="2015-09" code="EG-IN">`

Cette ligne contient trois éléments principaux:

- Le champ-**action**: soit `"replace"` – si des données sont présentes pour ce rapport et cette période, elles seront enlevées et seuls les nouveaux éléments seront placés dans le rapport/période – soit `"append"` – les nouveaux éléments seront ajoutés aux données existantes pour cette combinaison rapport/période. Ce champ est optionnel, si non mentionné, `"replace"` est la valeur par défaut.
- **action**`"nihil"` (dans le cas où il n'y a pas de données pour ce rapport)
- La période de la déclaration: format "AAAA-MM" (dans ce cas septembre 2015) et
- Le rapport auquel correspond la déclaration. Les possibilités sont ici EG-IN (déclaration globale Extrastat arrivée) ou EG-OUT (déclaration globale Extrastat expédition).

Ligne2: `<Data close="true" form="EG-11">`

Ces éléments suivants sont:

- L'attribut-close (Est-ce que je souhaite fermer automatiquement le rapport après le chargement du fichier XML - `"true"` ou est-ce que je souhaite le faire manuellement par après - `"false"`? Si des erreurs sont trouvées dans le fichier, le rapport ne sera jamais fermé automatiquement. Il est recommandé de toujours garder cette valeur sur `"true"`)
- Le formulaire auquel correspond la déclaration. Les possibilités sont ici: EG-11, EG-13, EG-15 en EG-16 (déclaration globale Extrastat arrivée) ou EG-21, EG-23, EG-25 of EG-26 (déclaration globale Extrastat expédition).

Après ces deux lignes, les données sont déclarées. Chaque `<Item>` est une nouvelle ligne dans le formulaire.

Les rubriques sont :

1- Pour EG-IN (déclaration globale Extrastat arrivée):

EXTRF Régime statistique  
 EXCNTCON Pays de provenance  
 EXCNTORI Pays d'origine  
 EXCNTFIN Pays de destination finale  
 EXTPCBOR Mode de transport frontière  
 EXTPCINL Mode de transport à l'arrivée  
 EXTPCCNTNationalité du moyen de transport  
 EXCONT Container  
 EXTTAEX Code de transaction  
 EXTGOCode merchandise  
 EXTAR Code Taric  
 EXWEIGHT2 Masse nette  
 EXUNITS Unités supplémentaires  
 EXTVAL Valeur en EURO  
 EXCURR Devise facture  
 EXPREF Code de préférence  
 EXREGRégion

EXDELTRM Incoterm

2- Pour EG-OUT (déclaration globale Extrastat expédition):

EXTRF Régime statistique  
 EXCNTDES Pays de destination  
 EXCNTEXP Pays d'exportation  
 EXTPCBOR Mode de transport frontière  
 EXTPCINL Mode de transport à l'arrivée  
 EXTPCCNT Nationalité du moyen de transport  
 EXCONT Container  
 EXTTAEX Code de transaction  
 EXTGO Code merchandise  
 EXWEIGHT2 Masse nette  
 EXUNITS Unités supplémentaires  
 EXTVAL Valeur en EURO  
 EXCURR Devise facture  
 EXREG Région  
 EXDELTRM Incoterm

Vous trouverez les informations complémentaires sur le contenu de ces rubriques dans le manuel Intrastat ([www.intrastat.be](http://www.intrastat.be), onglet "Intrastat – Info").

### Unités de données multiples dans un seul fichier-XML

---

Pour rapporter des unités de données multiples dans un même fichier- XML, il suffit de faire une nouvelle section de rapport dans le fichier-XML. Dans l'exemple ci-dessous, nous trouvons:

1. la section d'administration (comme dans n'importe quel fichier-XML),
2. un signalement pour le rapport EG-IN, septembre 2015, et
3. un signalement pour le rapport EG-OUT, octobre 2015.

Vous pouvez donc reprendre plusieurs déclarations pour plusieurs périodes dans un fichier. Toutefois, ces déclarations doivent se rapporter au même déclarant et au même domaine (Extrastat dans ce cas). Les tiers-déclarants doivent donc faire un fichier par déclarant.

```
<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration>
    ...
  </Administration>
  <Report action="replace" date="2015-09" code="EG-IN">
    ...
  </Report>
  <Report action="replace" date="2015-10" code="EG-OUT">
    ...
  </Report>
</DeclarationReport>
```

## 5. EXEMPLES

### 5.1. DÉCLARATION COMPLÈTE

Il s'agit d'un exemple d'un fichier XML. Les données déclarées sont évidemment fictives. La structure du fichier XML est clairement affichée.

```
<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration >
    <From declarerType="KBO">0000000097</From>
    <To>NBB</To>
    <Domain>SXX</Domain>
  </Administration>
  <Report action="replace" date="2015-09" code="EG-IN">
    <Data close="true" form="EG-11">
      <Item>
        <Dim prop="EXTRF">11</Dim>
        <Dim prop="EXCNTCON">AD</Dim>
        <Dim prop="EXCNTORI">AE</Dim>
        <Dim prop="EXCNTFIN">BE</Dim>
        <Dim prop="EXTPCBOR">1</Dim>
        <Dim prop="EXTPCINL">1</Dim>
        <Dim prop="EXTPCCNT">AG</Dim>
        <Dim prop="EXCONT">true</Dim>
        <Dim prop="EXTTAEX">11</Dim>
        <Dim prop="EXTGO">12011000</Dim>
        <Dim prop="EXTAR">1</Dim>
        <Dim prop="EXWEIGHT2">1000.12</Dim>
        <Dim prop="EXUNITS">1100</Dim>
        <Dim prop="EXTXVAL">1110</Dim>
        <Dim prop="EXCURR">RON</Dim>
        <Dim prop="EXPREF">100</Dim>
        <Dim prop="EXREG">1</Dim>
        <Dim prop="EXDELTRM">CFR</Dim>
      </Item>
      <Item>
        <Dim prop="EXTRF">15</Dim>
        <Dim prop="EXCNTCON">AE</Dim>
        <Dim prop="EXCNTORI">AF</Dim>
        <Dim prop="EXCNTFIN">BG</Dim>
        <Dim prop="EXTPCBOR">2</Dim>
        <Dim prop="EXTPCINL">2</Dim>
        <Dim prop="EXTPCCNT">AI</Dim>
        <Dim prop="EXCONT">true</Dim>
        <Dim prop="EXTTAEX">12</Dim>
        <Dim prop="EXTGO">12019000</Dim>
        <Dim prop="EXTAR">2</Dim>
        <Dim prop="EXWEIGHT2">2017.15</Dim>
        <Dim prop="EXUNITS">2200</Dim>
        <Dim prop="EXTXVAL">2220</Dim>
        <Dim prop="EXCURR">AED</Dim>
        <Dim prop="EXPREF">110</Dim>
        <Dim prop="EXREG">2</Dim>
        <Dim prop="EXDELTRM">CIF</Dim>
      </Item>
      <Item>
        <Dim prop="EXTRF">11</Dim>
        <Dim prop="EXCNTCON">AE</Dim>
        <Dim prop="EXCNTORI">AF</Dim>
      </Item>
    </Data>
  </Report>
</DeclarationReport>
```

```

<Dim prop="EXCNTFIN">TR</Dim>
<Dim prop="EXTPCBOR">2</Dim>
<Dim prop="EXTPCINL">2</Dim>
<Dim prop="EXTPCCNT">AI</Dim>
<Dim prop="EXCONT">>true</Dim>
<Dim prop="EXTTAEX">12</Dim>
<Dim prop="EXTGO">12019000</Dim>
<Dim prop="EXTAR">2</Dim>
<Dim prop="EXWEIGHT2">231.66</Dim>
<Dim prop="EXUNITS">2200</Dim>
<Dim prop="EXTXVAL">2220</Dim>
<Dim prop="EXCURR">AED</Dim>
<Dim prop="EXPREF">110</Dim>
<Dim prop="EXREG">2</Dim>
<Dim prop="EXDELTRM">CIF</Dim>
</Item>
<Item>
<Dim prop="EXTRF">11</Dim>
<Dim prop="EXCNTCON">AE</Dim>
<Dim prop="EXCNTORI">AT</Dim>
<Dim prop="EXCNTFIN">BE</Dim>
<Dim prop="EXTPCBOR">2</Dim>
<Dim prop="EXTPCINL">2</Dim>
<Dim prop="EXTPCCNT">AI</Dim>
<Dim prop="EXCONT">>true</Dim>
<Dim prop="EXTTAEX">12</Dim>
<Dim prop="EXTGO">12019000</Dim>
<Dim prop="EXTAR">2</Dim>
<Dim prop="EXWEIGHT2">1718.91</Dim>
<Dim prop="EXUNITS">2200</Dim>
<Dim prop="EXTXVAL">2220</Dim>
<Dim prop="EXCURR">AED</Dim>
<Dim prop="EXPREF">110</Dim>
<Dim prop="EXREG">2</Dim>
<Dim prop="EXDELTRM">CIF</Dim>
</Item>
</Data>
</Report>
</DeclarationReport>

```

### 5.1. UNE DECLARATION NÉANT

```

<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration>
    <From declarerType="KBO">0000000097</From>
    <To>NBB</To>
    <Domain>SXX</Domain>
  </Administration>
  <Report action="nihil" date="2015-09" code="EG-IN">
    <Data close="true" form="EG-11" />
  </Report>
</DeclarationReport>

```

## ANNEXE 2: LISTE DES BIENS ET MOUVEMENTS EXCLUS DES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

### Mouvements temporaires

Pour autant que l'échange soit de nature passagère:

les biens destinés à un usage temporaire, avant ou après usage (par exemple, location, prêt, location-achat), pourvu que toutes les conditions suivantes soient réunies:

- aucune transformation n'a eu lieu ou n'est envisagée,
- la durée prévue de l'usage temporaire n'a pas dépassé ou ne doit pas dépasser les vingt-quatre mois,
- aucun changement de propriété n'a eu lieu ou n'est envisagé

### Pour autant qu'ils NE fassent PAS l'objet d'une transaction commerciale

les biens fournis gratuitement et ne faisant pas l'objet d'une transaction commerciale, à condition que ce soit dans la seule intention de préparer ou de soutenir une transaction commerciale prévue à une date ultérieure, en démontrant les caractéristiques des biens ou services tels que:

- matériel publicitaire,
- échantillons commerciaux;

### Autres mouvements de marchandises

- l'or dit monétaire;
- les moyens de paiement ayant cours légal et les titres, y compris ceux servant à payer des services, tels que l'affranchissement postal, les impôts ou les redevances;
- les biens circulant entre:
  - l'État membre et ses enclaves territoriales dans des pays tiers, et
  - l'État membre hôte et les enclaves territoriales de pays tiers ou des organisations internationales.

Les enclaves territoriales comprennent les ambassades et les forces armées nationales stationnées en dehors du territoire du pays d'origine;

- les biens véhiculant de l'information personnalisée, y compris les logiciels;
- les logiciels téléchargés à partir de l'internet;
- les biens destinés à être réparés et après réparation et les pièces de rechange associées, ainsi que les pièces défectueuses remplacées;
- les moyens de transport circulant pendant leur fonctionnement, y compris les lanceurs de véhicules spatiaux au moment du lancement dans l'espace;
- les biens déclarés oralement aux autorités douanières, dont le caractère peut être soit commercial, pour autant que leur valeur ne dépasse pas le seuil statistique de 1 000 euros ou 1 000 kg, soit non commercial;
- biens mis en libre pratique après avoir été placés sous le régime douanier du perfectionnement actif ou de la transformation sous douane.